



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 26 mai 2026

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 26 mai 2026, le point suivant :

« Namur, capitale wallonne inclusive : Création d'un aménagement piéton arc-en-ciel permanent à la Confluence à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie »

Dans le cadre de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai, de nombreuses villes belges ont choisi, ces dernières années, de poser des actes symboliques visibles et durables dans l'espace public afin de réaffirmer leur attachement à l'égalité, à la diversité et à la lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTQIA+.

Plusieurs grandes villes et capitales disposent aujourd'hui d'aménagements urbains arc-en-ciel à proximité de lieux emblématiques ou institutionnels. Ces initiatives ont une portée à la fois symbolique, éducative et citoyenne.

Namur, capitale de la Wallonie et ville qui accueille le Parlement wallon, pourrait également envoyer un signal fort en ce sens.

Le site de la Confluence, devant le Parlement wallon, constitue un lieu particulièrement symbolique : espace de passage, de rencontre et de visibilité institutionnelle au cœur de la capitale wallonne.

Cette réflexion fait par ailleurs écho à des échanges déjà intervenus par le passé concernant la difficulté d'installer un tel dispositif dans certaines zones piétonnes ou de rencontre du centre-ville, où les passages piétons réglementaires sont plus limités en raison de la configuration des espaces publics.

La proposition formulée aujourd'hui vise précisément un aménagement compatible avec les prescriptions de sécurité routière et le Code de la route, notamment par le maintien des bandes blanches réglementaires et l'intégration éventuelle d'un marquage symbolique arc-en-ciel entre celles-ci, selon des modalités compatibles avec les prescriptions de sécurité routière déjà mises en œuvre dans plusieurs villes belges.

La Ville de Namur pose déjà certains gestes symboliques à l'occasion du 17 mai, notamment par l'installation ponctuelle de drapeaux arc-en-ciel sur le pont de Jambes. Ces initiatives ont leur importance, mais elles restent ponctuelles et ne permettent pas une visibilité permanente dans l'espace

public. La création d'un aménagement pérenne permettrait d'inscrire plus durablement cet engagement dans le paysage urbain de la capitale wallonne.

Dès lors, le Collège communal pourrait-il examiner, avec les services compétents et, le cas échéant, avec le SPW, la possibilité de créer à cet endroit un aménagement piéton symbolique aux couleurs arc-en-ciel, dans un geste symbolique fort et pérenne afin de réaffirmer l'engagement de la Ville de Namur contre toutes les formes de discrimination et en faveur d'une ville inclusive et respectueuse de toutes et tous ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Eliane TILLIEUX
Conseillère communale



**NAMUR
CAPITALE**

Namur le 29 mai 2026

Pierre-Yves Dupuis
Échevin

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 26 mai 2026

Objet : Namur, capitale wallonne inclusive : Création d'un aménagement piéton arc-en-ciel permanent à la Confluence à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour cette question, qui s'inscrit dans un débat utile et légitime, et que je reçois avec sincérité.

L'égalité et l'inclusion ne se célèbrent pas uniquement à des dates symboliques. Elles se vivent toute l'année, dans les politiques publiques comme dans l'espace public. Namur, capitale de la Wallonie, doit être une ville pleinement inclusive, non pas seulement dans les discours ou dans les déclarations de principe, mais concrètement, dans la rue, dans les quartiers, dans le quotidien de chacune et chacun.

Sur cet objectif, nous partageons évidemment la même ambition.

1. Les actions déjà engagées par la Ville

Permettez-moi d'abord de rappeler les actes concrets déjà posés par la Ville.

À l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai, la Ville a installé douze drapeaux arc-en-ciel au Pont de Jambes. Des oriflammes aux couleurs inclusives ont été déployées dans plusieurs artères du centre-ville, et la façade de La Bourse sera pavoisée lors du week-end des Fiertés namuroises, les 30 et 31 mai prochains, place Maurice Servais.

Ces actions ont leur importance : elles sont visibles, assumées, et portent un message simple mais essentiel, à Namur, chacune et chacun doit pouvoir trouver sa place.

J'entends néanmoins votre observation : ces gestes restent ponctuels. Et c'est précisément pour cela que le débat que vous ouvrez est utile.

HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR

Tel 32(0)81 24 69 42

E-mail : pierre-yves.dupuis@ville.namur.be

2. Le site de la Confluence : une compétence régionale

Vous évoquez le site de la Confluence, devant le Parlement wallon.

Il faut ici être précis : il s'agit d'une voirie régionale. La Ville n'a donc pas la compétence directe pour y réaliser des aménagements de marquage au sol. Cela ne ferme évidemment pas la porte à cette proposition, simplement, elle doit être portée au niveau de pouvoir compétent.

C'est pourquoi je vous invite, Madame la Conseillère, à interpellier directement le ministre Desquesnes, compétent en la matière. Je soutiens pleinement l'esprit de votre démarche, et je suis prêt à m'y associer. Nous pourrions d'ailleurs porter ensemble cette interpellation, dans un esprit constructif et de bonne collaboration institutionnelle. Un tel aménagement au pied du Parlement wallon aurait une forte portée symbolique et incarnerait l'engagement de notre capitale wallonne pour une société plus inclusive.

3. Ce que nous préparons à l'échelle communale

Au-delà de cette démarche régionale, la Ville entend agir concrètement dans le cadre de ses propres compétences.

Cette réflexion est déjà engagée. En ce début d'année 2026, j'ai sollicité ma collègue Dorothee Klein, échevine de la Cohésion sociale, ainsi que notre Bourgmestre f.f, afin de travailler conjointement à plusieurs projets rendant cet engagement visible dans l'espace public namurois.

Ces projets s'articulent autour de trois actions concrètes :

Premièrement, la réalisation de passages piétons aux couleurs inclusives en plusieurs endroits de la ville, avec notamment le souhait de créer un aménagement à proximité de la Maison Arc-en-Ciel, un lieu dont la localisation revêt une signification particulièrement forte. Ce type de marquage coloré, intégré entre les bandes blanches réglementaires, est techniquement compatible avec le Code de la route.

Deuxièmement, la mise en couleurs de mobiliers urbains dans différents espaces publics de la ville, notamment dans certains parcs, afin d'ancrer cet engagement dans des lieux de vie du quotidien.

Troisièmement, la mise en couleurs des marches de l'estrade du Jardin du Mayeur, au pied de la fresque des Wallons, inscrivant ainsi cet engagement dans l'un des espaces emblématiques de notre centre-ville.

Madame la Conseillère, votre demande s'inscrit dans un débat utile et légitime, qui recueille l'assentiment du Collège. Namur ville inclusive, ce n'est pas une formule : c'est un engagement que nous traduisons concrètement, avec méthode et dans la durée.

Je vous remercie de l'avoir porté devant notre Conseil.



Pierre-Yves DUPUIS

Échevin des Voies Publiques et de la Mobilité.